## **LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE:**

AVIS d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, valant également enquête publique pour le protection de l'environnement, et sur la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes d'ORANGE et de COURTHEZON, nécessaire à la réalisation du projet suivant : RD-72 : Aménagement de la RD-72 entre la RD-976 et la RD-68 sur la commune d'ORANGE – Aménagement de la RD-72 entre le chemin de la Barnouine et la RD-950 sur la commune de COURTHEZON.

Il sera procédé, sur le territoire des communes d'ORANGE et de COURTHEZON, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, valant également enquête publique pour le protection de l'environnement, et sur la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes d'ORANGE et de COURTHEZON, en vue de la réalisation du projet suivant : RD-72 : Aménagement de la RD-72 entre la RD-976 et la RD-68 sur la commune d'ORANGE – Aménagement de la RD-72 entre le chemin de la Barnouine et la RD-950 sur la commune de COURTHEZON.

Cette enquête se déroulera en la forme prévue par les articles R 11.14.1 et suivants du code de l'expropriation.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés aux mairies d'ORANGE et de COURTHEZON, du 01 OCTOBRE au 05 NOVEMBRE 2007, afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture des mairies au public.

Toute personne pourra consulter les dossiers aux jours et heures indiqués ci-dessous et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Monsieur Michel DONNADIEU, inspecteur dans les assurances, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de NÎMES. Toutes observations écrites seulement pourront être adressées au commissaire enquêteur à la Mairie d'ORANGE (84 100 ORANGE).

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public aux dates suivantes :

## MAIRIE DE COURTHEZON (1, boulevard Jean Vilar – 84 350 COURTHEZON):

- ∠ Lundi 01 octobre 2007 : de 9h30 à 11h30,
- ✓ Mercredi 17 octobre 2007 : de 9h30 à 11h30,
- ✓ Lundi 05 novembre 2007 : de 9h30 à 11h30.

## MAIRIE D'ORANGE (service département environnement, aménagement, urbanisme et économie de la mairie d'Orange – 84 100 ORANGE) :

- ∠ Lundi 01 octobre 2007 : de 14h30 à 16h30,
- ✓ Mercredi 17 octobre 2007 : de 14h30 à 16h30,
- ✓ Lundi 05 novembre 2007 : de 14h30 à 14h30.

Toute personne concernée pourra, à l'issue des enquêtes, demander communication des conclusions du commissaire enquêteur. Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées au Préfet de Vaucluse (direction des relations avec les collectivités locales et de l'environnement, bureau de l'environnement et des affaires foncières).

Conformément à l'article R 11.14.14 du code de l'expropriation, le commissaire enquêteur devra faire parvenir dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes son rapport et ses conclusions au Préfet de VAUCLUSE.